

# Monter, démonter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

## Publics visés :

**Entreprises privées, Collectivités, EPIC(\*) et EPA(\*\*)** : Toute personne appelée à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

**Accessibilité** : Session accessible aux personnes en certaines situations de handicap

**Pré-requis** : Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges.
- Etre formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

## Objectifs :

- Connaître les modalités des différents montages (en façade avec console, avec porte à faux, avec poutre de franchissement, avec levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage) en sécurité des échafaudages de pied
- Connaître les règles d'utilisation des échafaudages de pied
- Connaître la vérification journalière des échafaudages de pied
- Connaître les modalités de démontage en sécurité des échafaudages de pied Tout cela conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessus

## Contenu :

- Les enjeux de la prévention et les rôles et les responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques : Signaler les situations dangereuses, communiquer, rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- La préparation du montage.
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadres et multidirectionnel).
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.

## Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) dans le domaine du travail en hauteur (depuis 2001) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

**Durée** : 2 jours en présentiel

**Effectif d'une session** : 3 (minimum) à 8 (maximum) participants

**Suivi** : Émargement collectif et individuel

## Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Mise en situation finale de mesure des acquis.
- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

**Dates** : A définir.

**Lieu : Formation Intra** : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

**Formation Inter** : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

AFS Prévention (EI) – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : [afs.prevention@orange.fr](mailto:afs.prevention@orange.fr)

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

~ 1 ~